



# COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 13 Novembre 2023

Le treize novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : **BESNARD** Sophie, **BOISSONOT** Jany, **CHIRON** Christelle, **ARNAULT** Fabrice, **SECHET** Marie-Danielle, **POUPARD** Jacques, **MADELEINE** Delphine, **BROSSARD** Stéphane, **GROLEAU** Solène, **GEINDREAU** Freddy, **JOUBERT** Michel, **MARTINI CENDRE** Audrey, **COTILLEAU** Céline.

Excusés : **BOUJU** Jean Sébastien, **GAUTRAULT** Isabelle.

Secrétaire de Séance : **MARTINI CENDRE** Audrey.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 Octobre dernier est approuvé l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Rachat d'une licence IV.

Demande acceptée à l'unanimité des présents.

### 2023/11/01 : Changement de la porte d'entrée aux 5 locatifs rue d'Anjou :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la porte d'entrée des 5 logements locatifs situés rue d'anjou, quartier de Saint-Clémentin est complètement cassée et qu'il convient de la remplacer.

Des devis ont été demandés à deux entreprises locales :

- SARL GABORIEAU Michel de Nueil les Aubiers pour un montant de 4385.52 € TTC
- MB Blais Menuiserie de La Chapelle Saint Laurent pour un montant de 6764.50 € TTC

Il s'agit d'une porte non standard, d'où le prix un peu plus élevé, en aluminium, de couleur blanche ( en remplacement de celle déjà en place).

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de la SARL GABORIEAU Michel de Nueil les Aubiers au prix de 4385.52 € TTC.

Autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

### 2023/11/02 : Rachat d'une licence IV :

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée qu'étant donné la cessation d'activité de Mme Mr MAULIN Didier depuis plus d'un an et devant la procédure de liquidation judiciaire à son encontre ; la licence IV de débits de boissons reste à vendre.

Si la commune est intéressée elle peut la racheter en faisant une offre de prix au juge-commissaire en charge du dossier de Mme et Mr MAULIN.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur un éventuel rachat de la licence IV ainsi que sur le prix proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De racheter la licence IV de débits de boissons du café restaurant « Chez Didier » au prix de 4000.00 €
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents à intervenir auprès du juge-commissaire en charge du dossier de liquidation judiciaire de Mr et Mme MAULIN Didier.

### **Energies renouvelables – Loi d'accélération :**

Pour faire suite à la réunion publique qui s'est déroulée sur Nueil les Aubiers jeudi dernier, Madame le Maire informe l'assemblée que la délibération du Conseil Municipal ne pourra être prise qu'entre le 15 Novembre et le 15 décembre 2023.

Il s'agit simplement ce soir d'apporter des éléments supplémentaires et la décision sera actée lors de la réunion de Conseil Municipal du mois de décembre.

Elle explique qu'il s'agit d'avoir une vision d'ici à 2030 sur l'implantation de 21 éoliennes sur tout le territoire de l'Agglo2b ; 100 ha pour le photovoltaïque ( y intégrer des ombrières) ; 110 ha agri photovoltaïques (implantation en zones agricoles).

Un calendrier est établi en deux temps :

1. Décembre 2023 : zone d'accélération c'est-à-dire voire où on implante
2. 2024 : zone d'exclusion

Notre agglomération n'est pas trop mal située par rapport à d'autres agglomérations car il existe déjà des énergies renouvelables implantées sur son territoire.

En décembre, il conviendra de délibérer et de donner son projet communal ; L'Agglo2b signale que dès qu'elle aura reçu un accord elle l'intégrera aussitôt dans le PLU afin que chacun puisse être informé des diverses implantations retenues afin d'en tenir compte au plus tôt dans les projets de constructions, d'aménagements....

7 filières ENR à proposer sur tout le territoire de l'Agglo2b :

- Bois énergie ; Géothermie ; Solaire thermique ; photovoltaïque en toiture ; récupérateur de chaleur ; cogénération et aérothermie.

3 filières ENR à délimiter par secteur éolien :

- Eolien ; photovoltaïque au sol : ombrières centrales ou au sol ; méthanisation.

### **Convention sur les rétributions obligatoires avec l'Ogec :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a demandé à certains élus de nous communiquer les montants qu'ils attribuent à leurs écoles publiques sur les subventions de fonctionnement. Il en résulte le tableau ci-dessous :

Communes	Par enfant en classe maternelle	Par enfant en classe primaire
Argentonnay	1553.00	419.00
Mauléon	1666.69	337.47
Nueil les Aubiers	2044	599.00
Saint Aubin du Plain	1362.30	525.00
Saint Maurice/Etusson	1269.95	340.96

L'école de Voulmentin, pour l'année scolaire 2023/2024 compterait 23 élèves en classe maternelle et 54 élèves en classe primaire au 04 septembre 2023, jour de la rentrée scolaire.

Si nous faisons une moyenne du canton cela reviendrait à :

- 1579.19 € par enfant de maternelle
- 444.29 € par enfant de primaire.

Soit à un montant de 36321.37 € + 23991.66 € = 60313.03 € pour l'année scolaire 2023/2024. Madame le Maire tient à rappeler qu'à ce jour aucune demande écrite n'a été réceptionnée en mairie.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Madame le Maire de bien vouloir stipuler par courrier au représentant de l'Ogec, Mr PREAULT, de bien vouloir faire une demande de subvention écrite et qu'elle soit accompagnée de justificatifs (comptes détaillés, bilan, et copie de factures). Tout pendant que la municipalité n'aura pas reçu tous ces éléments, les membres du conseil municipal ne statueront pas sur une subvention versée à l'Ogec pour l'école Saint Jean de Voulmentin.

#### **Travaux église – quartier de Saint-Clémentin :**

Cela devient très urgent car la situation de l'église est catastrophique. L'eau ruisselle le long des murs ; la protection extérieure d'un des vitraux commence à tomber...

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré la fondation du patrimoine qui lui a conseillé de prendre contact auprès d'un architecte du patrimoine pour qu'il donne son idée sur les travaux à réaliser et surtout le chiffrage.

Madame le Maire précise qu'elle a rendez-vous jeudi prochain (16/11/23) avec Mr CHOUANE sur site afin qu'il fasse un diagnostic des travaux à réaliser en priorité et qu'il nous établisse un devis afin de voir où l'on va.

Sur la protection extérieure, n'est – il pas possible de faire mettre un panneau en bois pour protéger le vitrail ?

#### **Questions diverses :**

1 – visite « Chez Didier » en présence des domaines a eu lieu afin qu'ils puissent nous donner une fourchette de prix pour un éventuel rachat du Café – épicerie. Le bâtiment est propre mais très vieillot ; sommes toujours actuellement dans l'attente du rapport des Domaines pour avoir un chiffrage.

2 - Arbres du grand Pont coupés : Nous avons été alertés par l'Agglo2b qui signalait que les peupliers étaient morts et qu'avec les tempêtes ils risquaient de tomber et surtout d'arracher les berges.

L'Agglo2b n'ayant plus le budget pour 2023 et devant le caractère assez urgent nous a demandé d'effectuer ces travaux. Une fois que l'artisan était sur place, il en a profité pour couper également la branche du saule pleureur qui était cassée.

Madame le Maire demande qu'il soit replanté d'autres arbres à la place et convie la commission « Embellissement » pour travailler sur le sujet.

Elle indique également, que les employés communaux ont coupé les arbres qui gênaient à l'implantation de la micro-crèches, rue René Cassin, quartier de Saint-Clémentin.

3 – Information sur la tarification de la médecine préventive ; celui-ci va passer à 65 € par agent au lieu de 45 € ; ce forfait inclut les visites médicales périodiques, les visites non complexes, les visites de reprise de fonctions, les visites d'embauche, les vaccinations professionnelles, le tiers temps ...)

4 – Déploiement de la fibre ; Madame le Maire informe qu'elle a fait stopper le déploiement de la fibre qui commençait à intervenir sur le quartier de Voultegon ; en effet, ils plantaient des poteaux juste à côté de poteaux électriques où plaçaient des poteaux juste à côté des endroits où la commune a fait enterrer les lignes. Elle doit revoir avec ORANGE, voir à établir une convention avec GEREDIS pour utiliser les poteaux ciments existants.

5 – Nouvel agent au restaurant scolaire. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame MICHAUD Christine n'a pas souhaité continuer et c'est Madame MORISSET Catherine qui a accepté de la remplacer.

Installation d'une oreille lumineuse au restaurant scolaire depuis la rentrée de novembre. Celle-ci permet aux enfants, quand l'oreille passe au rouge, de signaler qu'à ce moment là le bruit est trop important et qu'il est obligatoire de manger pendant 5 minutes en silence afin de faire redescendre les décibels. Si cela n'est pas respecté, l'enfant reçoit alors une punition pour non-respect.

Cela a été surprenant au début par les enfants mais ils se sont très vite habitués et surveillent très régulièrement afin qu'elle ne passe pas au rouge ; les employées communales ont tout de suite remarqué que les enfants avaient souvent les yeux dessus et vérifiaient que l'oreille lumineuse ne passait pas au rouge ; donc depuis son installation, moins de bruit constaté donc un point positif à la fois pour les enfants mais également pour les employées.

6 – Commission « Sécurité » : fixée le 05/12/23 à 14h00 à la mairie afin de définir les poteaux à mettre en place pour la sécurisation du Centre bourg, quartier de Saint-Clémentin.

7 – Commission « Embellissement » : replantation d'arbres – date à fixer rapidement.

8 – Commission « Ressources Humaines » : 30/11/2023 à 20h00 à la mairie pour faire suite à la rencontre avec les secrétaires de mairie et la nouvelle organisation de leurs postes.

9 – Un conseiller a été sollicité par un habitant du lieudit « Reigné » quant au risque d'inondations lors des fortes pluies. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un problème de droit privé. En effet, la municipalité a fait venir une caméra pour vérification des écoulements d'eaux pluviales. Une canalisation est très encombrée par des racines mais se situe chez un privé, il lui appartient de réaliser les travaux nécessaires pour son désencombrement.

Cérémonie des Vœux 2024 : fixée le 12 janvier 2024 dans la salle de la Tour, quartier de Saint-Clémentin à partir de 19h00 ; info à mettre dans le bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses terminées, la séance est close.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : 11 décembre 2023.